

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 FEVRIER 2011 A 21 HEURES**

Présents :

Mesdames GOUTTE et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREDA, MICHEL, PONTACQ et RIVIERE.

Absents :

Mademoiselle BERNAUD (pouvoir à Monsieur RIVIERE).

Mademoiselle BODEI (excusée).

Monsieur MIGLIORINI (excusé).

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur BERNARD tient simplement à préciser que le montant total des subventions adoptées lors de cette réunion au profit des diverses associations n'est pas de 4.100 € mais de 4.375 €, en tenant compte d'une somme de 180 € inscrite en réserve.

1. Avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de se prononcer, pour un simple avis, sur ce projet de schéma élaboré par le SMIDDEST. Cette demande en a été faite par courrier du 24 décembre 2010. Une réunion s'est récemment tenue, sur ce sujet, à Braud et Saint-Louis. La Commission locale de l'Eau et le Bassin Adour-Garonne se sont déjà prononcés favorablement sur ledit projet. Madame le Maire rappelle que l'ensemble du dossier est consultable en Mairie et fournit les principaux éléments contenus dans ce projet. Ce projet reprend et détaille les enjeux prioritaires pour le territoire concerné le long de l'Estuaire de la Gironde, lequel comprend des communes de Gironde et de Charente-Maritime tels que le bouchon vaseux, la pollution, la préservation des habitats, la navigation, la qualité des eaux, les zones humides, les risques d'inondations ...).

Une enquête publique sera organisée puis un arrêté préfectoral entrainera la mise en œuvre et l'application du S.A.G.E. La discussion qui s'ensuit, au sein du Conseil, porte essentiellement sur la question des digues de protection et le Conseil regrette, de manière unanime, le manque de précisions sur ce sujet, notamment sur la notion des diverses responsabilités. De même, il est décidé de garder une attitude très prudente sur le cas précis des "oubliés du blayais".

Avec les réserves ci-dessus, le Conseil délivre, à la majorité, un avis favorable sur le projet du S.A.G.E. Monsieur RIVIERE s'abstient.

2. Classement et déclassement des voies: enquête publique et nomination d'un commissaire-enquêteur

Monsieur BRILLAUD présente cette question, laquelle a déjà fait l'objet d'une délibération de principe lors de la dernière réunion du Conseil. En effet, à l'occasion du travail réalisé sur les nouvelles adresses, quelques anomalies avaient été relevées et doivent être désormais régularisées. Monsieur BRILLAUD précise, en outre, qu'après avoir contacté les services de la D.D.T.M., et contrairement à ce qui avait pu être envisagé, aucune enquête publique n'est nécessaire.

Concernant la voie communale n°3 devenue "chemin de Castaing", le Conseil décide, à l'unanimité, son déclassement en chemin rural (CR n°35). Une seule habitation est, en effet, desservie par cette voie et une enquête publique n'est pas nécessaire dès l'instant où cette décision n'entraîne aucune conséquence dommageable sur les autres habitations environnantes. Le Conseil rappelle, en outre, sa volonté de continuer à entretenir ce terrain par un empierrement en calcaire, l'usage public de cette voie n'étant pas remis en cause.

Concernant la voie communale n°104 devenue "chemin de Plate-Rue", sur la partie où elle n'existe plus au-delà de la Rue de la Mandraude, le Conseil décide, à l'unanimité, de l'effacer du tableau de la voirie communale. En effet, cette voie n'est plus matérialisée, s'agissant désormais de parcelles de vignes.

Enfin, le cas du chemin de Sansonnet (V.C. n°308), lequel va entraîner des cessions et des acquisitions de parcelles, sera examiné de manière précise après les conclusions du Géomètre en charge de ce dossier.

3. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un vote spécifique est nécessaire pour engager une dépense d'investissement alors même que les budgets 2011 ne sont pas encore votés. Elle propose de se prononcer sur le paiement d'honoraires restant dus à Monsieur ZARUBA sur le projet du "local commercial" et sur la réalisation de travaux d'aménagement au local inter-associatif. Pour la première délibération, Messieurs BERNARD et MARENDIA quittent la séance. Madame le Maire explique au Conseil que, sur le projet du "local commercial", une somme de 3.124,78 € HT reste due à Monsieur ZARUBA, Architecte en charge du projet, sur les travaux déjà réalisés, cette somme correspondant à 1,7 % du montant estimatif des travaux soit 183.810,65 €. Le Conseil décide, à la majorité, le versement de la somme de 3.124,78 € HT à Monsieur ZARUBA, au titre du solde d'honoraires restant dus sur le projet du "local commercial". Monsieur RIVIERE vote contre, étant depuis le début opposé à ce projet. Messieurs BERNARD et MARENDIA reprennent leur place au sein du Conseil.

Pour la seconde délibération, Monsieur BERNARD propose d'engager des travaux au local inter-associatif pour un montant, suivant devis de l'entreprise C.E.G., de 941 € HT, soit 1.125,44 € TTC correspondant à la pose d'une plaque chauffante, d'un système de sécurité au volet roulant et d'un spot extérieur au dessus de la porte principale.

Le Conseil décidé, à l'unanimité, la réalisation desdits travaux par l'entreprise C.E.G. de Teuillac pour un montant de 941 € HT, soit 1.125,44 € TTC.

Le Conseil accepte donc l'engagement de ces deux dépenses et leur inscription en dépenses d'investissement.

4. Acceptation de chèque

Après les explications fournies par Monsieur BERNARD, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement d'un chèque d'un montant de 3.098,43 € émanant de la Compagnie d'assurances SMACL Il concerne le remboursement de prestations statutaires d'un agent titulaire placé en congé maladie de longue durée pour une période allant du 07/11/2010 au 31/12/2010. Ce chèque s'élève à la somme de 3.098,43 €.

5. Avenant au contrat de service "Trans'Amis"

Madame le Maire rappelle que cette entreprise a été contrainte brusquement de quitter ses locaux à Saint-Aubin de Blaye. Il s'avère qu'elle vient de trouver un terrain disponible sur la commune de Marcillac et qu'elle est en mesure de proposer, à nouveau, ses services. Elle a fait parvenir un projet d'avenant prévoyant une intervention 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et ce, aux mêmes conditions tarifaires que précédemment. Après lecture de ce projet d'avenant, le Conseil décide, à l'unanimité, de l'approuver.

6. France Télécom : enfouissement des réseaux entrée Nord

Monsieur BERNARD évoque cette question qui n'appelle pas de vote du Conseil. Par courrier du 21 janvier 2011, France Télécom a adressé le montant estimatif des travaux de dissimulation du réseau téléphonique à l'entrée Nord de la Commune. Le montant des travaux pris en charge par France Télécom s'établit selon ce devis à la somme de 3.206,20 €. La subvention due par la commune à France Télécom serait de 703,80 € et le montant dû par France Télécom à la commune serait de 835 €. Le Conseil prend acte de ces montants et les approuve, à l'unanimité.

7. Questions diverses

Local « La Forge » : Madame le Maire informe le Conseil que des représentants du Conseil Général ont récemment visité ce bâtiment appelé à recevoir les "Classes du Patrimoine". Des travaux sont souhaités pour améliorer l'état du bâtiment : peinture intérieure à la chaux (environ 2.000 €), installation d'une VMC (environ 500 €), bassin plate-forme avec fontaine (environ 1.200 €) ... Des devis doivent encore être obtenus. En contrepartie, le Conseil Général apporterait un financement à hauteur de 30 % HT du montant total des travaux ainsi retenus. Une convention devra être finalisée avec le Conseil Général et un projet de convention est consultable en Mairie. D'une manière générale, Madame le Maire se félicite des bons contacts avec les représentants du Conseil Général.

Terrains « Hilaire » : Madame le Maire confirme que le droit de préemption a été exercé sur le terrain au lieu-dit « Lagorce ». Une autre parcelle appartenant à Madame HILAIRE et située au lieu-dit « Four à Chaux » pourrait également être acquis par la commune. En revanche, Madame EYMAS entend maintenir la vente à Monsieur LABICHE de son terrain situé au lieu-dit "Lers".

S.I.A.R. : Madame le Maire informe le Conseil que la Commune de Plassac est la seule commune du S.I.A.R. à s'être montrée défavorable au départ de la commune de Saint-Androny de ce syndicat.

Finances : Monsieur BERNARD signale que le Conseil Général s'est prononcé lors de sa commission permanente du 11 février dernier sur le reversement au titre du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle. Le montant annoncé est donc maintenant confirmé. Monsieur BERNARD confirme également que le Conseil Général a procédé au versement des subventions au titre des « Ecoles multi-sports » pour 267 € et au titre de la rénovation du logement social situé rue Chardonnet pour 7.342 €.

Terrain « Saquary » : Monsieur BERNARD évoque cette question. Puisque le projet « A.C.C.A. » est désormais abandonné, il propose de lancer une réflexion sur un aménagement du bâtiment pour une location privée.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux réalisés par les Services Techniques du 17 janvier au 11 février 2011.

Noms de rues : Monsieur MICHEL tient à signaler les félicitations de sa voisine, Mme EL-YAMINE, pour la réalisation de ce projet.

Terrain « Saquary » : Monsieur BRILLAUD expose un projet d'aménagement du parc qui comprendrait un cheminement piétonnier, quelques tables de pique-nique et une partie « jardins partagés » dont la gestion pourrait être confiée à l'association du Mascaret. Il propose la constitution d'un groupe de réflexion : Madame HERAUD, Messieurs GABORIT, RIVIERE et ODIN acceptent de rejoindre Monsieur BRILLAUD. Une réunion est prévue sur le terrain lundi prochain à 18 heures.

Amis du Vieux Plassac : Monsieur BRILLAUD donne lecture au Conseil du compte-rendu de la rencontre entre les membres de l'association et la Direction Générale de la Culture du Conseil Général le 2 février dernier concernant la préparation de la saison 2011 et une anticipation pour la réouverture du site pour l'année 2012.

Voirie : Monsieur RIVIERE signale l'existence d'un affaissement inquiétant de la chaussée rue de la Taillande. Par ailleurs, il souhaite formuler quelques remarques sur les projets de travaux de voirie pour 2011. Cela sera fait à l'occasion de la réunion de la prochaine commission jeudi prochain.

Noms de rues : Monsieur GABORIT signale, qu'à l'occasion de l'adoption des nouvelles dénominations des rues, il conviendrait de modifier le Plan Communal de Sauvegarde.

Assainissement : Monsieur GABORIT signale qu'il a rencontré un représentant du Conseil Général sur ce sujet. Il lui a été confirmé la baisse importante des subventions accordées sur les projets d'extension des réseaux collectifs d'assainissement. En revanche, les projets d'assainissement semi-collectifs avec des "micro-stations" sont encouragés. Une nouvelle rencontre avec un spécialiste de cette question est prévue le 10 mars 2011 à 10 heures, ce qui permettra d'arrêter la politique générale de la Commune sur ce sujet pour les années à venir.

Ecole : Madame HERAUD indique que des devis sont en cours d'élaboration pour le projet d'équipement informatique de l'Ecole.

Plan de la commune : après explications fournies par Monsieur HILARION, le Conseil confirme son accord pour confier à Monsieur Philippe LOIRAT la confection d'un plan de la commune pour un montant de 880 € HT.

Digues : Monsieur PONTACQ signale la présence de plantations dans les pierres, risquant de dégrader les digues. Un nettoyage des digues est prévu.

Association "Côtes et Cuivres" : Monsieur MICHEL signale que cette association a décidé de confirmer sa manifestation au Peyrat le 19 juin 2011, c'est-à-dire le lendemain de la Fête de la Musique.

La séance est levée à 23 heures.